

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Article 27 du décret N°2016-36 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Référence 02/2017

Service intendance

Article 1 : Administration contractante

n° /2017
Affaire suivie par
Catherine SAUTET
Téléphone
04.77.40.51.00
Télécopie
04.77.06.07.92
Courriel
Intendant.0422284e
@ac-lyon.fr

Pouvoir adjudicateur : Lycée des Horizons
Avenue du plasson
BP 32
42140 Chazelles sur Lyon

Représenté par M. Gérard HEINZ, proviseur du lycée des Horizons

Comptable assignataire des paiements : Mme l'agent comptable du Lycée Pierre Desgrange
à Andrézieux Bouthéon.

Article 2 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un séjour scolaire à Venise pour 60 élèves et 5 accompagnateurs. Date : semaine avant les vacances de Pâques (1er avril au 6 avril 2018)

Article 3 : descriptif du marché

Le lycée souhaite organiser un voyage scolaire à Venise pour 60 élèves et 5 accompagnateurs. 5 jours et 4 nuits (semaine avant vacances de Pâques)

La prestation doit comprendre :

- L'hébergement : en famille - en pension complète
- Le transport : par autocar départ du lycée des Horizons et retour au lycée des Horizons
- Les visites :
Venise et visite libre de la Place SAN MARCO, Palais des Doges.... Visite de la basilique San Marco, de la Galerie de l'Académie, Palazzo Grassi, Punta della Dogana, l'île de Murano, théâtre de la Fenice. Remontée du grand canal en Vaporetto. Soir : opéra à la Fenice Uartrier libre avant le retour en France
Ravenne : Visite de la Basilique Saint Vital, Cathédrale de Ravenne, Piazza del popolo, mausolées de Théodoric et de Galla Placidia. Pique nique sur la plage
Padoue : fresques de Giotto à la chapelle des Scrovegni. Quartier libre dans les rues de Padoue.
- L'assurance annulation individuelle et groupe.

La proposition peut comporter d'autres variantes et options.

Article 4 : contenu et forme du prix

Le prix du marché revêtira la forme d'un prix forfaitaire global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Le prestataire détaillera l'offre en cas de variation unitaire du nombre de participants de +3 à -3 avant réservation.

Celui-ci devra comprendre :

- Le transport,
- Les taxes éventuelles,
- La pension complète pour tous les participants
- Les visites
- En cas de désistement, les conditions de remboursement doivent être précisées, avec montant des sommes retenues ou à payer.
- La gratuité pour les accompagnateurs ne peut être admise. Le devis devra détailler le coût de revient par personne.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies.

Article 5 : règlement – paiement administratif

L'offre précisera les modalités de règlement (acompte, échéances) et devra indiquer la durée de validité du prix. Les acomptes ne devront pas dépasser 70 % du prix global du voyage, le solde de 30 % n'étant réglé qu'à la remise des documents permettant la réalisation du séjour et sur présentation d'une facture.

Article 6 : présentation des offres

Les dossiers de réponse seront rédigés obligatoirement en langue française.
Pour tout les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite, originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

6-1 – Dates et heures limites de dépôts des offres :

L'offre parviendra au plus tard le **8 septembre 2017 à 18 heures**.

Tout retard entraînera l'élimination du candidat. Les plis arrivés hors délais seront retournés au candidat sans avoir été ouverts.

6-2 – Adresse du dépôt des offres

les offres seront adressées sous plis fermé portant l'inscription « MAPA Italie » à l'adresse suivante :

Lycée des Horizons
Service intendance
Avenue du plasson
BP 32
42140 Chazelles sur Lyon

Le candidat pourra déposer également son enveloppe sur place à cette même adresse à compter du 29 août 2017.

L'envoi des offres est possible par mail : intendant.0422284e@ac-lyon.fr

Article 7 : durée de validité des offres

Les candidats sont tenus par leur offre dès son dépôt et jusqu'au paiement du solde.

Article 8 : examen des offres

Tout dossier incomplet ou non-conforme sera rejeté

Pour déterminer l'offre la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-dessus :

Prix : 50 %

Qualité des prestations : 30%

Qualité des services associés : 20 %

Pour tout renseignement, il est possible de contacter à compter du 29 août 2017, Mme SAUTET Catherine, gestionnaire, à l'adresse intendant.0422284e@ac-lyon.fr uniquement.